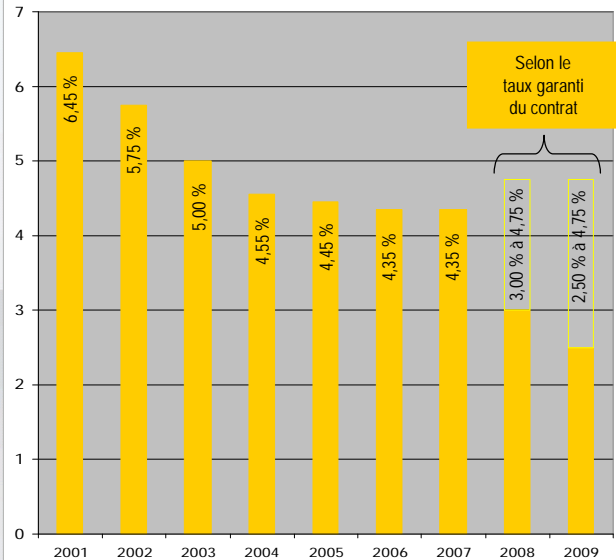


UN RENDEMENT STABLE ET DURABLE

Votre argent,
vous l'imaginez comme ça ?



Rémunération nette globale de CRESCENDO di GENERALI

**CRESCENDO di GENERALI :**

J'investis sans aucun risque dans une formule à taux d'intérêt garanti !

Rémunération globale moyenne nette de CRESCENDO di GENERALI (taux garanti + participations bénéficiaires, frais d'entrée préalablement déduits, il n'y a pas de frais de gestion) depuis la création. Cette rémunération est octroyée pour les contrats bénéficiant d'un taux d'intérêt de base de 2,75 %. Les rendements du passé ne constituent ni une garantie ni une limite pour le futur.

Faire connaissance :

CRESCENDO di GENERALI c'est :

- Un investissement initial de € 2 000 seulement
- Des possibilités de retraits planifiés

ACTUELLEMENT :

taux garanti **(2,50 %)** sur les versements nets effectués
pour toute la durée du contrat
majoré de participations bénéficiaires

Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche info disponible sur www.generali.be.
CRESCENDO di GENERALI est un produit d'assurance vie de la Branche 21.

FICHE TECHNIQUE

| | |
|--|--|
| Branche 21 | CRESCENDO di GENERALI |
| Durée du contrat | Libre (min. 8 ans – max. 10 ans) |
| Versement initial minimum | € 2 000 |
| Versement(s) supplémentaire(s) | Minimum € 1 000 par versement |
| Frais d'entrée | Selon le montant de l'épargne – consultez votre intermédiaire |
| Frais de gestion | Néant |
| Taux garanti | 2,50 % sur l'épargne constituée |
| Octroi de participations bénéficiaires | Si l'épargne constituée au 31/12 • € 2 000 |
| Garanties décès | Au choix : soit 100 % à 150 % de l'épargne constituée soit 130 % des versements, avec au minimum le montant de l'épargne constituée |
| Garantie décès provisoire | € 6 250 gratuitement pendant 30 jours |
| Retraits planifiés | Si garantie décès = 100 à 150 % de l'épargne constituée et le versement unique • € 12 500 avec un minimum par an de € 625, un maximum par an de 15 % des versements. Fréquence : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle |
| Frais de retraits planifiés | € 2,50 par retrait planifié |
| Retraits non planifiés | Maximum 1 par mois et 4 par an, minimum € 250 par retrait, épargne constituée minimum après retrait : € 1 250 |
| Frais de retraits partiels non planifiés | 0 % pour 33 % de l'épargne constituée au 31/12 de l'année précédente avec un maximum absolu de € 35 000, 3 % - 2 % - 1 % - 0 % par an sur le solde non exempté de frais |
| Frais de rachat total | 0 % pour 33 % de l'épargne constituée au 31/12 de l'année précédente avec un maximum absolu de € 35 000, 3 % - 2 % - 1 % par an sur le solde non exempté de frais avec min. € 75 indexé (base = 1988). 0 % à partir de la 4 ^{ème} année |

La garantie d'un Groupe international et d'un leader européen de l'assurance

Assureur sans frontières, le Groupe GENERALI est implanté dans 68 pays. Il rassemble 476 sociétés, dont 148 compagnies d'assurances et plus de 85 000 personnes au service de la clientèle. Avec plus de 70 milliards d'euros* de chiffre d'affaires, il se classe au troisième rang européen toutes activités confondues. Les actifs gérés par le Groupe atteignent 400 milliards d'euros* et sa capitalisation boursière s'élève à près de 29 milliards d'euros*.

Bénéficiant des cotations les plus élevées quant à sa solidité financière, le Groupe Generali dispose d'un savoir-faire lui permettant d'offrir aux particuliers et aux entreprises des solutions alliant sécurité et innovation dans tous les domaines de l'assurance.

* chiffres 2009